

Avis à la population

Pour diffusion immédiate

Conseils en vue d'un panache de fumées

Gaspé, le 9 juillet 2024 – La Direction régionale de santé publique de Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine informe la population que selon leurs prévisions et en raison d'un incendie présent dans une usine de bois, à Cap-Chat, il est possible qu'un panache de fumées soit présent à Cap-Chat et possiblement en Haute-Gaspésie et aux alentours aujourd'hui.

Les personnes vulnérables aux effets de la fumée ou d'une mauvaise qualité de l'air, notamment les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'asthme, de problèmes cardiaques ou de problèmes respiratoires, devraient prendre les précautions suivantes :

- Demeurer à l'intérieur lors de ces épisodes de panache de fumées;
- Tenir les fenêtres fermées pendant la nuit.

Pour le secteur de Cap-Chat, il est conseillé d'éviter les activités extérieures, dans la mesure du possible, pour toute la population pour la durée de la présence de fumées. Pour certains travailleurs, des précautions peuvent être appliquées.

Les recommandations, dans ces circonstances, concernant la ventilation sont les suivantes :

Si vous disposez d'un :

- Climatiseur portatif, de fenêtre, thermopompe : continuez de l'utiliser, car ils ne font pas entrer d'air extérieur.
- Échangeur d'air : éteignez ou mettez en mode recirculation.
- Purificateur d'air portatif : mettez-le en marche dans la ou les pièces où les personnes passent le plus de temps.
- Système de ventilation central (mécanique) : réduisez l'apport d'air extérieur au minimum (à moins qu'il soit muni d'un filtre MERV 13 ou plus).

La Direction régionale de santé publique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine assurera un suivi à la population si la situation devait perdurer.

Les personnes préoccupées par leur santé ou celle d'un proche peuvent communiquer avec Info-Santé en composant le 811. Pour toute urgence médicale, composer le 911 ou rendez-vous à l'urgence la plus près de vous.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un feu de forêt, vous trouverez, au bas de la page disponible au lien suivant, une section intitulée « Protéger sa santé des effets de la fumée », elle s'avère pertinente dans la situation : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/feu-de-foret>

- 30 -

Source :

Lou Landry

Adjoint au PDG et responsable des communications

CISSS de la Gaspésie